



Regards croisés des pasteurs et agropasteurs vivant dans les régions du Niger et les zones transfrontalières du Bénin, Burkina Faso, Nigeria et Mali sur les impacts des sanctions de la CEDEAO/UEMOA

Version détaillée

Version du 22 septembre 2023

1. Contexte et justification de l'enquête sur les impacts des sanctions adoptées par la CEDEAO sur la vie des familles d'éleveurs

En réaction à la situation socio-politique qui prévaut au Niger depuis le 26 juillet 2023, suite à la prise du pouvoir par l'armée, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a organisé une réunion extraordinaire conjointe avec l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à Abuja (Nigeria). A l'issue de cette rencontre, des mesures coercitives affectant l'ensemble de la population nigérienne et l'économie du pays ont été adoptées, en vue d'exercer une pression sur les auteurs du coup d'état militaire dans le sens de favoriser le retour à l'ordre constitutionnel.

Ces sanctions d'une ampleur inédite sur la vie quotidienne des populations nigériennes et celle des communautés transfrontalières sont perçues par de nombreux acteurs comme une arme à double tranchant. En effet, une approche anticipée des sanctions permettant de protéger les acteurs économiques nationaux n'a pas été développée. Face à un tel constat, de nombreuses organisations nationales et internationales ont alerté la CEDEAO et l'UEMOA sur les effets néfastes des sanctions qu'elles ont adoptées sur les conditions de vie des populations rurales dans différentes régions du Niger, ainsi que dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso, du Nigeria et du Mali.

Soucieux d'aller au-delà du seul phénomène d'alerte, le Réseau Billital Maroobé (RBM) a initié un processus de collecte d'informations auprès de ses membres, afin de mieux comprendre les impacts des sanctions sur les conditions de vie des familles d'éleveurs dans plusieurs régions du Niger, ainsi que dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso, du Nigeria et du Mali. L'utilisation de deux (2) outils (guide d'entretien et groupes de discussion WhatsApp) a permis d'assurer la documentation des effets des sanctions, en choisissant trois (3) domaines de focalisation des échanges avec les interlocuteurs : (i) le vécu et le ressenti des éleveurs rencontrés sur le terrain ; (ii) le portrait de la situation prévalant dans les différentes zones ; et (iii) les besoins en matière de renforcement des capacités des ménages pastoraux et agropastoraux, face aux impacts des sanctions. Les entretiens ont ciblé des interlocuteurs résidant dans les régions d'intervention de six (6) organisations membres du RBM, en l'occurrence l'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN), le Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA) et le Conseil Régional des Unions du Sahel (CRUS) au Burkina Faso, TASSAGHT (Mali), Billital Maroobe Pastoralists Association Of Nigeria (BILMPAN) et l'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants (ANOPER) au Bénin.

Il convient de rappeler que les sanctions adoptées par la CEDEAO le 30 juillet 2023 sont entrées en application immédiatement et restent en vigueur actuellement. Elles comprennent, entre autres, les dispositions suivantes :

- Ⓞ La fermeture des frontières aériennes et terrestres entre le Niger et les pays de l'UEMOA ;
- Ⓞ L'interdiction de survol de l'espace aérien par tout aéronef en provenance ou à destination du Niger ;
- Ⓞ La suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les pays de l'UEMOA et le Niger, y compris celles impliquant les produits pétroliers, l'électricité, les biens et services ;
- Ⓞ Le gel des avoirs financiers et monétaires de l'État du Niger à la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et dans les banques commerciales des pays de l'UEMOA ;
- Ⓞ Le gel des avoirs financiers et monétaires des entreprises publiques et parapubliques du Niger à la BCEAO et dans les banques commerciales des pays de l'UEMOA ;
- Ⓞ La suspension des opérations financières entre les banques du Niger et les banques installées dans les autres pays de l'UEMOA ;
- Ⓞ La suspension de toute assistance et transaction financière en faveur du Niger par les institutions de financement de l'UEMOA, en particulier la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Par ailleurs, le Nigeria qui fournit 70% de l'électricité consommée au Niger a pris, de façon unilatérale et sans préavis, la décision de déconnecter, le 1^{er} août 2023, la ligne haute de tension qui approvisionne le Niger en électricité¹. A cela s'ajoute le fait que plusieurs pays européens (France, Allemagne et Royaume Uni) ont suspendu leurs engagements en matière d'aide au développement à moyen et long termes², ainsi que leurs soutiens dans le domaine de l'assistance humanitaire.

Il ressort de l'analyse des données collectées que l'application des mesures coercitives imposées par les institutions d'intégration affecte durement la vie quotidienne des populations rurales, en particulier celle des familles d'éleveurs qui supportent déjà les conséquences économiques et sociales de l'insécurité et/ou de la saison des pluies erratique qui vient de commencer. Les principales conséquences engendrées par les sanctions sont les suivantes :

- ⓐ L'arrêt des transactions commerciales et des flux de marchandises entre le Niger et les pays limitrophes membres de la CEDEAO qui appliquent les sanctions (Bénin et Nigéria) a engendré une inflation importante des prix des denrées alimentaires et d'autres produits essentiels comme le savon, l'essence et le sucre dans toutes les régions du Niger et dans certaines zones frontalières avec des pays voisins. Cette hausse des prix des produits alimentaires intervient dans un contexte de soudure agricole, parce que les premières récoltes agricoles n'auront lieu qu'à la mi-septembre, au plus tôt.
- ⓑ Le fonctionnement des marchés à bétail connaît une forte perturbation dans plusieurs pays ; ce qui se traduit dans certains cas de figure par des phénomènes de mévente du bétail, de stagnation ou de chute des prix des animaux (Nigeria, Bénin, Sahel burkinabé et plusieurs régions du Niger) et dans d'autres cas de figure par une hausse du prix du bétail (tendance habituellement observée en saison d'hivernage). La baisse et la stagnation du prix du bétail engendrent des difficultés d'autant plus grandes que la hausse des prix des denrées alimentaires exerce une pression importante sur la trésorerie des ménages d'éleveurs qui peinent à obtenir des liquidités pour couvrir leurs dépenses alimentaires.
- ⓒ L'interdiction des transactions commerciales réduit l'efficacité des efforts de lutte contre l'invasion des criquets dans la région de Diffa, parce que les acteurs ne peuvent pas obtenir sur le marché national, ni importer les quantités de produits phytosanitaires nécessaires pour éradiquer les larves de criquets. L'insuffisance de la réponse d'urgence face à l'invasion de criquets est à l'origine d'un déficit fourrager et d'une perte de production agricole. Cette situation contribue à aggraver notablement l'insécurité alimentaire dans la région de Diffa et dans les régions voisines qui sont généralement dépendantes de la production agropastorale et des marchés de la région de Diffa.
- ⓓ Les flux de transhumance du bétail entre le Niger et le Nigéria se sont quasiment arrêtés, ce qui entraîne une concentration des animaux dans plusieurs régions du Niger (Dosso, Maradi, Tahoua et Diffa), ainsi que dans la zone Nord du Nigeria qui est, dans le même temps, confrontée à une insécurité croissante. Le blocage des pasteurs transhumants résultant de la fermeture des frontières entre le Niger et certains pays limitrophes (Bénin et Nigeria) engendre l'interruption des échanges économiques entre les territoires et les acteurs, ainsi que l'affaiblissement des capacités d'adaptation des familles d'éleveurs à l'insécurité et au changement climatique. Le confinement d'effectifs animaux élevés dans des zones réduites s'accompagne d'une montée des tensions entre les transhumants et les communautés hôtes.
- ⓔ La suspension des transactions financières et commerciales entre le Niger et les autres pays de la CEDEAO a entraîné une réduction progressive, puis un arrêt de la fourniture des appuis humanitaires dans plusieurs régions du Niger (Tahoua, Tillabéry, Diffa et Maradi), alors que les ménages ruraux sont déjà fragilisés par plusieurs facteurs, notamment l'inflation des prix des denrées alimentaires, la perturbation des marchés et la mauvaise saison des pluies. La situation humanitaire s'est fortement

¹ <https://lenergeek.com/2023/08/03/niger-nigeria-coupe-son-approvisionnement-electricite/>
<https://www.vivafrik.com/2023/08/07/le-nigeria-suspend-lapprovisionnement-en-electricite-du-niger-a51976.html>

² <https://www.dw.com/en/germany-suspends-cooperation-with-niger-after-coup/a-66395871>
<https://www.voanews.com/a/coup-threatens-niger-s-vital-international-aid-/7209674.html>
https://www.dakaractu.com/Niger-La-France-suspend-son-aide-au-developpement-et-son-appui-budgetaire-Affaires-etrangeres_a236320.html
<https://www.aa.com.tr/en/africa/uk-suspends-development-aid-to-niger-over-military-coup/2958009>

détériorée dans plusieurs localités du Mali et du Burkina Faso frontalières avec le Niger. Les marchandises destinées à approvisionner ces localités provenaient des ports des pays côtiers et transitaient par le Niger.

- © L'évolution de la situation sécuritaire au niveau de la frontière nigéro-nigériane depuis la fin du mois de juillet 2023 est marquée par la réduction, voire l'abandon des patrouilles conjointes qui étaient menées par les forces armées des deux (2) pays, en vue de sécuriser l'espace transfrontalier. L'absence des forces de défense et de sécurité crée un terreau fertile pour l'intensification de la violence armée. L'aggravation de l'insécurité de part et d'autre de la frontière est liée au fait que les bandits et les groupes armés djihadistes sont devenus plus mobiles. Ils mènent plus fréquemment diverses opérations contre des cibles civiles (attaques armées contre les villages, enlèvements de bétail, kidnapping de personnes contre demande de rançon, etc.).
- © Les effets combinés de la flambée des prix des denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité (essence, savon, sucre, etc.) et de stagnation ou la baisse du prix du bétail engendrent l'asphyxie économique des ménages ruraux. En outre, l'incertitude concernant le déroulement de la prochaine campagne de transhumance, l'évolution de la situation politique et l'éventualité d'une intervention militaire de la CEDEAO au Niger suscitent une très forte anxiété chez les populations rurales qui sont assaillies par des difficultés de survie au quotidien à cause des sanctions socio-économiques imposées par la CEDEAO.

En somme, les mesures adoptées par la CEDEAO (fermeture des frontières, interdiction des transactions commerciales et financières, etc.) engendrent plusieurs effets préjudiciables, notamment : (i) la déstabilisation des marchés nigériens, nigérians, béninois et, dans une moindre mesure, ceux des régions de Gao (Mali) et de l'Est (Burkina Faso) ; (ii) l'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle affectant les populations rurales ; (iii) la détérioration de la situation humanitaire dans plusieurs régions du Niger ; et (iv) le développement de la violence armée dans la bande frontalière entre le Niger et le Nigeria.

Compte tenu de ces éléments, il s'avère nécessaire d'évaluer la pertinence des sanctions par rapport à l'objectif initial poursuivi, en tenant compte des caractéristiques du contexte qui prévaut au Niger et dans les pays limitrophes. En effet, l'ampleur des effets collatéraux des décisions politiques adoptées par la CEDEAO sur les plans économique, social, commercial et sécuritaire est tellement grande que ces mesures ne peuvent pas être maintenues en l'état sur le long terme. De l'avis des interlocuteurs rencontrés sur le terrain, ces sanctions ne se justifient pas sur le plan moral et elles engendrent des conséquences désastreuses pour un nombre considérable de familles rurales.

Face à une telle situation, l'impulsion d'une dynamique de mobilisation rapide des agences de coopération et des acteurs aptes à influencer les processus décisionnels aux différentes échelles d'intervention (locale, nationale et régionale) permettrait d'atténuer les effets négatifs engendrés par la mise en œuvre des sanctions et de mettre en œuvre des interventions dédiées à la prise en compte des besoins spécifiques des familles d'éleveurs.

2. Impacts des sanctions de la CEDEAO sur les marchés

2.1 Prix et approvisionnement en denrées alimentaires

2.1.1 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS AU NIGER

La fermeture des frontières nigériennes et la suspension des transactions commerciales avec les autres pays membres de la CEDEAO (hormis le Mali et le Burkina Faso) ont déstabilisé profondément l'équilibre des marchés du Niger qui sont étroitement interconnectés avec les activités commerciales et les réseaux de distribution du Nigeria et du Bénin.

À la suite de l'application des sanctions, les prix des denrées alimentaires ont flambé en quelques semaines dans l'ensemble des régions nigériennes. En ce qui concerne le mil dont une partie est importée du Nigeria et du Mali, le prix du sac de 100 kg a enregistré une hausse de : (i) 39 % (en passant de 27 000 à 37 500 francs CFA) sur les

marchés de Dosso et de Mokko³ ; (ii) 30 % (27 000 à 35 000 francs CFA) sur les marchés des communes de Téra et de Sanam (région de Tillabéry) ; (iii) 30 à 35 % sur les marchés des centres urbains de la région de Tahoua⁴ ; et (iv) 29 à 42 % sur les marchés de la région de Diffa, en fonction de leur localisation. Une pénurie de mil a été constatée à la mi-août 2023 sur les marchés de la commune de Téra. Dans le courant de la dernière semaine du mois d'août 2023, les marchés de la région de Diffa également ont connu un épuisement des stocks de mil.

S'agissant du riz importé qui transite par les ports béninois et nigériens, le prix du sac de 50 kg a connu une augmentation s'élevant à : (i) 21% (11 500 à 14 000 francs CFA) sur les marchés de la région de Maradi ; (ii) 25% (de 21 000 à 25 000 francs CFA) sur les marchés de la commune de Sanam ; (iii) 26 à 30 % (11 500 à 15 000 francs CFA) sur les marchés de la région de Dosso ; (iv) 38% (14 000 à 19 300 francs CFA) sur les marchés de la région de Diffa où la hausse des prix a atteint des niveaux plus élevés dans certaines zones enclavées.

Concernant le maïs importé du Nigeria et du Bénin et qui constitue la base de l'alimentation des ménages dans la région de Maradi, les prix ont connu une hausse considérable de l'ordre de : (i) 64 % (25 000 à 41 000 francs CFA pour un sac de 100 kg) sur les marchés de la région de Maradi ; et (ii) 42 % (de 27 500 à 39 000 francs CFA) sur les marchés de la région de Dosso.

Les données collectées révèlent que l'augmentation du niveau des prix du sorgho est variable selon les régions. Ainsi, le cours du sac de 100 kg a connu une hausse de : (i) 52 % (30 000 à 45 600 francs CFA) sur les marchés de la région de Diffa ; (ii) 30 à 35 % sur les marchés des centres urbains de la région de Tahoua ; et (iii) 14% sur les marchés de la commune de Téra. Des pénuries de sorgho ont été observées dans les marchés de la région de Diffa.

Face à la diminution rapide des stocks de produits vivriers, la tendance des commerçants à spéculer sur les prix des denrées alimentaires contribue à amplifier le phénomène de l'inflation. Tout laisse à penser que jusqu'à la période des premières récoltes agricoles, la spéculation sur les prix des denrées alimentaires continuera d'être pratiquée. Dans la période de soudure agricole, la flambée brutale des prix des produits alimentaires contribue à éroder la trésorerie des ménages ruraux et à aggraver le niveau d'endettement de la plupart d'entre eux qui sont contraints, pour survivre, de chercher les liquidités leur permettant de s'approvisionner sur les marchés.

En plus de l'inflation du prix des céréales, d'autres denrées de grande consommation ont vu leur prix augmenter. Cela concerne notamment le sucre dont les prix ont grimpé de 27 % dans la région de Diffa en passant de 30 000 à 42 000 francs CFA pour un sac de 50 kg. Dans la région de Maradi, la hausse s'est élevée à 13 % (31 000 à 35 000 Francs CFA) entre la fin juillet et la troisième semaine d'août 2023.

Encadré N° 1 : Amorce d'une mauvaise saison d'hivernage présageant une catastrophe alimentaire, faute d'une réponse appropriée des décideurs politiques et économiques

La dépendance des populations rurales de la région de Diffa vis-à-vis des importations de denrées alimentaires ne pourra pas être réduite par les récoltes qui seront obtenues à la fin de la campagne agricole, compte tenu de la configuration de la saison des pluies (déficit de la production fourragère et mauvais état des cultures). Dans la partie Sud de la région, les effets de la longue pause pluviométrique observée en juin et juillet 2023 (faible germination, dessiccation des jeunes plants, etc.) sont aggravés par les ravages causés par l'invasion de criquets dans les champs et les pâturages. Compte tenu du déficit fourrager, les troupeaux sont concentrés dans la bande centrale de la région où certaines poches de végétation sont restées relativement intactes.

Globalement, le faible niveau de régénération des pâturages a entraîné une hausse de la demande en aliments du bétail dont les prix ont fortement augmenté. Dans le même temps, le cours du bétail a connu une baisse généralisée ; ce qui est un phénomène inhabituel en saison des pluies. Ces évolutions ont provoqué une détérioration significative et anormale en cette période de l'année des termes de l'échange bétail / céréales, avec pour conséquence une aggravation de l'insécurité alimentaire des ménages agropastoraux.

³ Mokko est un village situé à 17 km de Dosso, reconnu pour son marché hebdomadaire qui se tient tous les jeudis.

⁴ Dans la région de Tahoua, l'inflation des prix du mil est plus importante sur les marchés ruraux.



Face à une invasion acridienne de grande ampleur, les services techniques déconcentrés de l'Etat ont remis à chaque village 20 litres de pesticides, en invitant les agriculteurs et éleveurs à appliquer eux-mêmes les traitements, afin d'éviter l'éclosion des larves de criquets.



Photos prises le 26 août 2023 dans la commune de Goudoumaria (AREN Diffa)

La suspension des transactions commerciales entrave l'approvisionnement des marchés de la région en produits phytosanitaires qui proviennent généralement d'autres parties du monde (Inde et France

principalement), mais aussi du Nigeria voisin⁵. L'amenuisement de l'efficacité de la lutte antiacridienne qui résulte de la pénurie de produits phytosanitaires risque de compromettre les résultats de la campagne agropastorale et de faire basculer la plupart des ménages pastoraux et agropastoraux de la région dans une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle critique.

L'attitude adoptée par les autorités politiques du Mali et du Burkina Faso qui refusent d'appliquer les sanctions de la CEDEAO donne une bouffée d'oxygène à l'économie nigérienne. Cette solidarité ne permet cependant pas de compenser les difficultés d'approvisionnement du Niger en denrées alimentaires, ni d'inverser la tendance inflationniste. En effet, l'acheminement de marchandises vers le Niger à partir du Mali et du Burkina Faso s'avère particulièrement dangereux, surtout au niveau des zones de franchissement des frontières qui sont devenues un haut lieu de criminalité.

Le Mali et le Burkina Faso subissent eux-mêmes les contrecoups de la fermeture des frontières entre le Niger et les autres pays membres de la CEDEAO. En effet, l'approvisionnement de certaines régions du Burkina Faso (Sahel et Est) et du Mali (Gao et Ménaka) en marchandises importées, transitant par les ports béninois ou nigériens, puis par le Niger est fortement perturbé.

2.1.2 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES RÉGIONS DU SAHEL ET DE L'EST DU BURKINA FASO

Dans la région du Sahel burkinabé, les prix des denrées alimentaires ont augmenté sur le marché de Dori, suite à la levée de l'interdiction d'exporter des denrées alimentaires du Burkina Faso vers le Niger. L'adoption de cette mesure a provoqué un afflux massif vers les marchés de la province du Sahel de commerçants nigériens, lors de la tenue du premier marché hebdomadaire consécutif à la levée de l'interdiction. Or, la ville de Dori où sont concentrés la majorité des stocks de denrées alimentaires n'avait pas reçu de réapprovisionnements depuis plus de deux (2) mois. L'afflux des acheteurs étrangers a engendré des effets en cascades se traduisant par un épuisement des stocks de produits vivriers et une hausse brutale des prix des céréales. Ainsi, sur les marchés de Dori, le prix du sac de 100 kg de sorgho est passé de 25 000 à 33 000 francs CFA (hausse de 32 %). La flambée des prix a été plus forte sur les marchés locaux de Seytenga et Markoye.

D'autres dysfonctionnements des marchés ont été observés, notamment la pénurie de plusieurs denrées alimentaires habituellement importées du Niger (eaux conditionnées, jus de fruits et produits laitiers manufacturés). Face aux difficultés d'approvisionnement en eau minérale, les habitants de Dori ont été contraints d'utiliser davantage l'eau du robinet, ainsi que l'eau des puits ou les eaux de surface. Pour remédier au manque de marchandises, des efforts ont été entrepris en vue de soutenir les activités commerciales dans la région de Tillabéry et de favoriser l'approvisionnement des marchés de la région du Sahel burkinabé. Durant la première quinzaine d'août 2023, un convoi d'environ 300 camions bénéficiant d'une escorte militaire conjointe des armées du Niger et du Burkina Faso a assuré le transport de marchandises de Téra à Dori.

Dans la région de l'Est, les communes frontalières de Kantchari et Boutou dont les marchés sont approvisionnés à partir du Niger ont été privées de toute source d'approvisionnement en céréales, pain et savon. Cette situation a été d'autant plus durement ressentie que le transport des marchandises entre le chef-lieu de la région (Fada N'Gourma) et les deux communes enclavées était devenu quasiment impossible en raison de la détérioration de la situation sécuritaire⁶. Dans la mesure où très peu de vols humanitaires desservent les deux communes, la majeure partie des populations qui y vivent ont basculé dans une indigence et précarité profonde. En effet, les appuis d'urgence arrivant jusqu'à ces communes ne bénéficiaient qu'à environ 10% des ménages en situation de vulnérabilité.

Les communes de la région qui sont frontalières avec le Bénin sont également confrontées à une situation d'interruption des flux commerciaux transfrontaliers. Il convient de mentionner qu'avant l'application des sanctions de la CEDEAO, les flux de commerce avec le Bénin étaient en forte régression à cause de la destruction par les groupes armés non étatiques de plusieurs ponts par lesquels passaient les axes d'approvisionnement.

⁵ La qualité des produits phytosanitaires d'origine nigérienne est souvent décriée par les producteurs ruraux de Diffa.

⁶ Les rares convois prenant le risque d'effectuer le déplacement mettaient trois (3) jours pour parcourir une distance de 45 km.

2.1.3 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES RÉGIONS DU GAO ET MÉNAKA AU MALI

Entre juillet et août 2023, en l'espace d'un mois, le prix des denrées alimentaires a considérablement augmenté dans les cercles de Gao, Ansongo et Ménaka. Le prix du kg de riz importé, transitant par les ports côtiers et le Niger, a connu une hausse moyenne de 75 % dans le cercle de Gao, 50 % dans celui de Ménaka et 30 % sur les marchés d'Ansongo. En ce qui concerne le mil, le prix du kg a augmenté de 42 % au niveau du cercle de Gao, de 36 % au niveau du cercle d'Ansongo, et de 43 % sur le marché de Ménaka. Les prix des huiles de cuisson ont enregistré une hausse sur les marchés du cercle d'Ansongo et de Gao. Le prix des pâtes alimentaires a augmenté de 50 % dans le cercle de Ménaka, 42% dans celui de Gao et 33% sur les marchés du cercle d'Ansongo. Le prix du lait en poudre a quasiment triplé sur les marchés d'Ansongo. Il a connu une augmentation de 32% dans le cercle de Gao et 33% dans celui de Ménaka. En ce qui concerne le sucre importé de l'Algérie ou via les ports des pays côtiers et le Niger, l'amplitude des changements de prix est variable : 33 % (600 à 800 francs CFA/kg) sur le marché de Ménaka entre les mois de juillet et d'août 2023 ; (ii) 15 % (650 à 750 Francs CFA) dans le cercle de Gao ; et (iii) 7 % (700 à 750 francs CFA) dans le cercle d'Ansongo.

La situation difficile que connaissent les régions du Nord Mali résulte des effets combinés de plusieurs facteurs : (i) l'arrêt de l'approvisionnement en denrées alimentaires provenant du Bénin ou du Nigeria, via le Niger ; (ii) l'interruption des flux d'importation à partir du Niger et du Burkina Faso, à cause de l'embrasement de l'insécurité ; et (iv) l'augmentation du coût du transport de marchandises entre le Sud et le Nord du Mali à cause du mauvais état des routes surtout en saison des pluies et de l'aggravation de l'insécurité le long de l'axe routier Bamako-Mopti-Gao.

Tableau n° 1 : Récapitulatif des prix des céréales dans sur les marchés des cercles de Gao, Ansongo et Ménaka (en franc CFA)

Cercle	Riz importé (kg)		Mil (kg)		Sorgho (kg)		Huile (litre)		Pâtes alimentaires (paquet)		Lait en poudre (paquet)	
	Juin-Juil	Août	Juin-Juil	Août	Juin-Juil	Août	Juin-Juil	Août	Juin-Juil	Juin-Août	Juin-Juil	Août
Gao	400	700	300	425	200	300	700	1 000	700	1 000	1700	2250
Ansongo	500	650	350	425	250	325	1 000	1 250	750	1 000	800	2 250
Ménaka	400	600	350	500	300	400	1 000	1 000	500	750	1500	2000

Source : Enquêtes de terrain réalisées par TASSAGHT

2.1.3 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS AU BÉNIN ET AU NIGERIA

Les territoires ruraux de plusieurs pays membres de la CEDEAO subissent les contrecoups de l'application des sanctions contre le Niger. Cela se traduit par la difficulté d'écouler la production agricole, la hausse des prix des marchandises et la pénurie de certains produits. A ces difficultés s'ajoute l'augmentation très importante du prix des carburants produits au Nigeria où les cours ont quasiment triplés à la suite de la levée des subventions sur la production de pétrole en juin 2023.

Dans la partie située au Nord-Est du Bénin (Département de l'Alibori), l'impossibilité de vendre la production locale de maïs sur les marchés nigériens a entraîné une baisse soudaine des prix entre la fin du mois de juillet et la troisième semaine d'août 2023. Dans la commune de Malanville, le prix du sac de maïs est passé de 30 000 à 24 000 Francs CFA (soit une baisse de 20%). La mévente des produits agricoles engendre un manque à gagner considérable pour les agriculteurs et des commerçants béninois qui sont déjà durement impactés par l'augmentation du prix du carburant importé du Nigeria et la hausse consécutive du coût du transport. En plus des effets induits par l'application des sanctions, les activités économiques du département de l'Alibori sont pénalisées par la dévaluation du Naira Nigérien en juin 2023 qui s'est accompagnée d'une baisse de la fréquentation des marchés béninois par les acheteurs nigériens.

L'application des sanctions affecte les économies locales du Nigeria où l'on a constaté une baisse significative de l'affluence sur les marchés des États frontaliers avec le Niger (Kebbi, Sokoto, Katsina et Jigawa)⁷, mais aussi de ceux des États situés plus au Sud (Kaduna, Kano, Plateau et Niger). Or, la plupart de ces États étaient déjà confrontés à un ralentissement de leurs économies (réduction des flux commerciaux), résultant de l'expansion de l'insécurité (multiplication des attaques perpétrées par les groupes terroristes et essor du banditisme armé). L'arrêt des exportations des produits agricoles vers le Niger a fragilisé d'autant plus fortement la résilience des ménages ruraux qu'ils étaient confrontés aux effets de l'inflation provoquée par la dévaluation du Naira et de la suppression de la subvention sur les carburants.

2.2 Inflation des prix et pénurie de plusieurs produits de première nécessité

2.1.1 ACCESSIBILITÉ ET DISPONIBILITÉ DU SAVON

Le prix du savon a connu une augmentation de 25 à 50% entre la fin juillet et la troisième semaine d'août 2023 dans les régions de Dosso, Tahoua, Diffa et Tillabéry, au Niger. Au Burkina Faso, les communes de la région de l'Est frontalières avec le Niger ont connu une grave pénurie de savon ; ce qui a obligé les populations à utiliser des écorces d'arbres comme détergents. Dans le Nord du Mali, le prix du savon a augmenté dans des proportions différentes selon des zones (14% dans le cercle de Gao, 25% dans celui d'Ansongo et 33 % sur les marchés du cercle de Ménaka).

2.1.2 ACCESSIBILITÉ ET DISPONIBILITÉ DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES

Une hausse du prix des produits vétérinaires est constatée dans la région de Tahoua et de Diffa au Niger, ainsi que dans le Nord du Bénin. Il existe un risque de pénurie de produits vétérinaires dans certaines localités de la région de Diffa dont les marchés sont approvisionnés à partir de Niamey, grâce aux importations provenant de différents pays (Inde, Pays Bas, France, Chine etc.). De nombreuses personnes rencontrées estiment nécessaire d'assouplir les sanctions, afin de permettre la reconstitution des stocks des produits vétérinaires pour limiter les risques d'épizooties et les pertes en bétail pouvant résulter des maladies.

2.1.3 ACCESSIBILITÉ ET DISPONIBILITÉ DES ENGRAIS

Après avoir enregistré une hausse très importante depuis le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine en février 2022, le prix des engrais a connu une nouvelle augmentation, à la suite de l'application des sanctions de la CEDEAO. Sur les marchés de la région de Tillabéry où la demande en engrais est relativement importante, en lien avec l'essor de la riziculture, les prix ont connu une flambée et des pénuries sont régulièrement constatées.

Dans le Nord du Bénin, les prix de l'engrais ont augmenté, en passant de 12 000 à 15 500 francs CFA pour un sac de 50 Kg (+ 29 %). La possibilité de s'approvisionner en engrais est réservée exclusivement aux personnes détentrices de la carte d'identité béninoise. Cette décision adoptée par les pouvoirs publics débouche sur l'exclusion de l'accès à l'engrais des producteurs ruraux béninois dépourvus de pièces d'état civil, mais aussi des personnes déplacées forcées provenant du Niger et du Burkina Faso.

Au Mali, l'engrais est devenu un produit rare, voire impossible à trouver sur les marchés des cercles de Gao, Ménaka et Ansongo, compte tenu des mesures restrictives adoptées par les pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. La vente de l'engrais est faite clandestinement et les prix ont connu une hausse record (entre 35 000 et 50 000 francs CFA pour un sac de 40 kg).

2.3 Prix et approvisionnement en carburants

2.3.1 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES DU BÉNIN

⁷ Le ralentissement des activités commerciales a impacté durement les personnes exerçant des petits métiers sur les marchés et dans les zones de franchissement des frontières.

Les populations de plusieurs régions du Bénin situées dans des espaces transfrontaliers utilisent couramment les carburants vendus sur le marché informel et qui proviennent du Nigeria. Depuis juillet 2023, le prix du litre d'essence a doublé, voire triplé (300 à 900 francs CFA dans la commune de Tchaourou et la ville de Papané). Cette augmentation du prix des carburants s'est répercutée sur le coût du transport des personnes et des marchandises.

2.3.2 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES RÉGIONS DE DIFFA, MARADI, TAHOUA ET DOSSO

Au Niger, le prix du carburant vendu à la pompe n'a pas changé depuis la fin juillet 2023, en dépit de l'application des sanctions imposées par la CEDEAO. Il en va autrement en ce qui concerne le carburant importé du Nigeria et largement utilisé par les populations. Dans la région de Maradi où près de 80% des conducteurs de véhicules et engins à deux roues s'approvisionnent sur le marché informel, le prix du litre d'essence a quasiment doublé, en passant de 300 à 575 francs CFA. Dans la région de Dosso, le prix est passé de 375 à 600 francs CFA. Sur les marchés des centres urbains de la région de Tahoua, le prix est passé de 300 à 650 francs CFA. Dans la région de Diffa, le litre d'essence était vendu sur le marché informel entre 680 et 750 francs CFA dans les localités proches de la capitale régionale et à 850 francs CFA dans la partie Nord de la région.

2.3.3 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES RÉGIONS DU NORD MALI

Les stations-services de la région de Gao ont connu une pénurie de carburant à la mi-août 2023. Les revendeurs disposant de stocks de carburant généralement importés du Niger et frauduleusement de l'Algérie ont augmenté les prix du litre d'essence de 54 % (650 à 1 000 francs CFA à Gao). Une hausse de 71 % a été constatée dans le cercle d'Ansongo (de 700 à 1200 francs CFA).

2.4 Prix et approvisionnement en aliments du bétail

La présente saison d'hivernage est caractérisée par plusieurs phénomènes concomitants, à savoir : (i) une pause pluviométrique plus ou moins prolongée selon les zones ; (ii) une hausse du prix de l'aliment du bétail qui est inhabituelle en cette période de l'année ; et (iii) une baisse tout aussi anormale du prix du bétail sur les marchés. L'évolution des prix du bétail et des intrants alimentaires est en partie attribuable à la fermeture des frontières et à l'interdiction des transactions commerciales entre le Niger et les autres pays membres de la CEDEAO. Dans le contexte d'une hausse généralisée du prix des céréales dans plusieurs régions transfrontalières, la régression du cours du bétail a engendré une dégradation inquiétante des termes de l'échange céréales / bétail en défaveur des éleveurs.

2.4.1 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES RÉGIONS DE DIFFA, MARADI, DOSSO, TAHOUA ET TILLABÉRY

La chute du prix du bétail sur les marchés de la région de Diffa résulte du mauvais état d'embonpoint des animaux qui a été provoqué par le manque de pâturage, mais aussi de la désertion des marchés à bétail par les commerçants nigériens, principaux acteurs dynamiseurs de la filière régionale de commerce du bétail. Au cours de la période juillet-août 2023, la baisse du cours du bétail s'est généralisée dans la région et elle a concerné toutes les catégories d'animaux comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 2 : Evolution du cours du bétail sur cinq (5) marchés de la région de Diffa entre juillet et août 2023 (en francs CFA)

Catégorie	Prix par tête en juillet	Prix par tête en août	Pourcentage de variation (juillet/août)
Camelins	285 000	254 000	-12 %
Bovins	220 000	160 000	-38 %
Ovins	38 000	25 000	- 52 %

Caprins	23 000	15 000	-53 %
---------	--------	--------	-------

Source : Enquêtes de terrain réalisées par AREN

Dans le même temps, le prix des aliments concentrés du bétail a augmenté d'environ 20% (11 500 francs CFA pour un sac de 50 kg de son de blé en août 2023, contre 9 500 francs CFA en juillet).

Dans les régions de Maradi et de Dosso, une baisse d'affluence des commerçants Nigériens a été observée sur les marchés à bétail, à cause non seulement de l'effet des sanctions de la CEDEAO, mais aussi de l'effritement de leur pouvoir d'achat résultant de la dévaluation du naira nigérian⁸. Des flux de commerce de bétail en sens inverse ont été observés, la dévaluation offrant à certains commerçants l'opportunité de vendre des bovins provenant du Nigeria sur les marchés des localités de Mokko et de Dosso, avec une marge bénéficiaire confortable.

Sur les marchés des centres urbains de la région de Tahoua, les prix de l'aliment du bétail sont restés stables, en raison d'une demande relativement faible, compte tenu de la disponibilité en quantité suffisante des ressources fourragères en cette période de l'année. Toutefois, le maintien prolongé du régime des sanctions de la CEDEAO risque d'entraîner dans la région une pénurie importante de l'aliment du bétail qui est habituellement importé du Nigeria et du Bénin.

Sur les marchés de la région de Tillabéry, les prix des intrants alimentaires n'ont pas connu de changement. En revanche, le cours du bétail a baissé sur les marchés Téra, Mangayze, Ayorou et Balegara qui ont cessé d'être fréquentés par les commerçants nigériens. Pendant la période juillet-août 2023, le prix des caprins a baissé de 47 % dans la commune de Téra (en passant de 22 000 à 15 000 francs CFA). Sur le marché de Mangayze, les prix des ovins et des bovins ont diminué respectivement de 35 % (23 000 à 17 000 francs CFA) et de 19 % (180 000 à 145 000 francs CFA). La baisse du prix du bétail est durement ressentie par les ménages ruraux dans un contexte où les effets de la période de soudure agricole sont amplifiés par l'inflation des prix des denrées alimentaires engendrées par les sanctions de la CEDEAO. Il s'y ajoute que les ménages agropastoraux et pastoraux de la région de Tillabéry paient déjà un lourd tribut à l'insécurité.

2.4.2 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS AU NIGERIA

La fermeture des frontières entre le Nigeria et le Niger a provoqué une mévente généralisée des produits agricoles et des animaux sur les marchés nigériens implantés dans les Etats frontaliers (Sokoto, Kebbi, Zamfara, Jigawa, Yobe et Borno). Au fur et à mesure que les stocks invendus ont augmenté, les prix de certains produits agricoles ont baissé. Le prix du bétail également a connu une baisse, alors que celui des aliments concentrés a enregistré une hausse importante depuis la fermeture des frontières.

2.4.3 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS AU BÉNIN

Depuis la fin du mois de juillet 2023, les prix des ovins habituellement importés du Niger ont enregistré une augmentation de 33 % (30 000 à 40 000 francs CFA) dans la partie Sud du pays, notamment sur le marché de la commune de Zé (Département de l'Atlantique). Cette hausse des prix risque de perdurer parce que le pays n'est pas autosuffisant en petits ruminants.

Dans la partie Nord du Bénin, les prix des bovins ont connu une chute de l'ordre de 67 à 77% sur les marchés qui sont traditionnellement fréquentés par des négociants nigériens. Ces derniers ont coutume d'acheter des lots de bovins mâles pour les convoier vers les marchés terminaux de Cotonou, Lomé et Accra.

2.4.4 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS AU MALI

⁸ A la date du 3 septembre, le taux de change est le suivant : 1 franc CFA = 1.25 NGN Naira nigérian. En début juin 2023, il s'établissait comme suit : 1 franc CFA = 0.25 Naira nigérian.

Dans les régions du Nord Mali, les prix de l'aliment du bétail sont impactés par plusieurs facteurs, notamment l'incidence de la crise sécuritaire, la dégradation du réseau routier et les effets indirects des sanctions adoptées par la CEDEAO contre Niger. La baisse des importations de marchandises provenant du Niger s'est accompagnée de la hausse des prix des aliments du bétail. En effet, sur les marchés des cercles de Gao, Ansongo et Ménaka, le prix du sac de 50 kg de tourteau a enregistré une augmentation comprise entre 15 et 20 %.

Tableau n° 3 : Evolution des prix des aliments du bétail dans le Nord Mali entre juin et août 2023

Cercle	Aliment du bétail		
	Juin-Juillet	Août 2023	% d'augmentation
Gao	12 500	15 000	20
Ansongo	12 500	15 000	20
Ménaka	13 000	15 000	15

Source : Enquêtes de terrain réalisées par TASSAGHT

Les prix du bétail ont connu une légère augmentation au cours de la période juillet-août 2023. En ce qui concerne les caprins, la hausse enregistrée est de l'ordre de 23 % sur les marchés du cercle d'Ansongo, 35 % dans le cercle de Gao et 75 % sur le marché de Ménaka. S'agissant des bovins, les prix sont restés relativement stables sur les marchés du cercle de Ménaka. Ils ont légèrement augmenté dans les cercles de Gao (17 %) et d'Ansongo (14 %). Cette légère hausse des prix du bétail est favorisée non seulement par l'amélioration de l'état d'embonpoint des animaux, mais aussi et surtout par le dynamisme des flux commerciaux internes qui ont permis de compenser le ralentissement des exportations de bétail vers les marchés des pays côtiers, via le Niger.

Tableau n° 4 : Évolution des prix du bétail sur les marchés du Nord Mali au cours de la période juin-août 2023

Cercle	Sexe/ Femelle	Caprins		Ovins		Bovin	
		Juin-Juillet	Août	Juin-Juillet	Août	Juin-Juillet	Août
Gao	Mâle	48 000	65 000	75 000	95 000	300 000	350 000
	Femelle	35 000	45 000	45 000	70 000	250 000	300 000
Anson go	Mâle	35 000	43 000	45 000	65 000	250 000	285 000
	Femelle	27 000	35 000	36 000	45 000	200 000	250 000
Ménak a	Mâle	40 000	70 000	90 000	100 000	300 000	300 000
	Femelle	35 000	60 000	60 000	75 000	270 000	270 000

Source : Enquêtes de terrain réalisées par TASSAGHT

2.4.5 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS AU BURKINA FASO

La perturbation du circuit commercial entre Téra et Dori résultant de l'essor de la violence armée a privé les commerçants nigériens de la possibilité de convoier des petits ruminants vers le marché de Dori pour les y vendre et acheter, en retour, des bovins. Ainsi, le faible ravitaillement du marché de Dori en petits ruminants a favorisé une augmentation des prix des caprins et des ovins. Dans les jours qui ont suivi l'application des sanctions contre le Niger, le cours de l'aliment du bétail a augmenté de 41%, à Dori où le prix du sac de 50 kg de tourteaux est passé de 12 000 à 17 000 francs CFA.

La mise en œuvre des sanctions adoptées par la CEDEAO n'a pas eu d'incidence immédiate sur le prix de l'aliment du bétail dans la région de l'Est. Il convient de mentionner que la fermeture du poste de dédouanement de Porga et des axes routiers transfrontaliers reliant le Burkina Faso au Bénin au début de l'année 2022 avait déjà renforcé la tendance inflationniste, en augmentant le coût du transport de l'aliment du bétail transitant désormais par le Togo. Eu égard au coût du transport entre Ouagadougou où s'effectue le dédouanement des intrants alimentaires et la région de l'Est, le prix de vente de l'aliment du bétail sur les marchés locaux a quasiment doublé, comparativement aux prix pratiqués en 2021.

Tableau n° 5 : Récapitulation des données sur l'évolution des prix de certains produits de grande consommation sur les marchés de cinq (5) régions du Niger au cours de la période juillet-août 2023

	Région de Maradi	Région de Tillabéry	Région de Diffa	Région de Dosso (marchés de Dosso et Mokko)	Région de Tahoua (marchés des centres urbains)
Sac de mil		+30 % sur le marché de Téra +19% sur le marché de Sanam	29% en moyenne (+42 % dans certaines localités enclavées)	+39%	+35 %
Sac de riz importé	+18 %	+6% sur le marché de Téra +25% sur le marché de Sanam	38 %	+30 %	
Sac de sorgho		+14 %	52 %		+30 à 35 %
Sac de maïs	+64 %	+7 %	-	+42 %	-
Sucre	+13 %		27 %		
Savon	Tendance à la hausse	+25 à 50%	Tendance à la hausse	Tendance à la hausse	Tendance à la hausse
Essence importée du Nigéria	Doublement, voire triplement du prix du litre	N/A	Doublement, voire triplement du prix	N/A	N/A
Niveau des stocks	Pas de pénurie observée	Pénurie de mil et d'engrais	Pénurie de sucre et de céréales	Pas de pénurie observée	Pas de pénurie observée

Tableau n° 6 : Récapitulation des données sur l'évolution des prix du bétail et de l'aliment du bétail dans cinq (5) régions du Niger au cours de la période juillet-août 2023

	Région de Diffa (moyenne des données collectées sur cinq marchés)	Région de Dosso (marchés de Mokko et de Dosso)	Tahoua (marchés des centres urbains)	Région de Maradi	Région de Tillabéry (marchés de Manguéize, Balleyara et Téra)
Camelins	-12 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Bovins	-38 %	Tendance à la baisse	Prix stable	Tendance à la baisse	-35%
Ovins	- 52 %				-19%
Caprins	- 53 %				-47%
Sac d'aliments du bétail	+ 21%	-22%	Prix stable	Prix stable	Prix stable
Niveau des stocks	Pénurie de produits vétérinaires dans certaines localités				

Tableau n° 7 : Récapitulation des données sur l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les zones régions transfrontalières entre le Niger et les pays limitrophes au cours de la période juillet-août 2023

Régions	Région du Sahel burkinabé (marché de Dori)	Région de l'Est du Burkina Faso	Commune de Malanville au Bénin	Cercle de Ménaka au Mali	Cercle de Gao au Mali	Cercle d'Ansongo au Mali	Etats du Nord du Nigéria
Evolution des prix							
Mil (sac ou kg)	Tendance à la hausse	Tendance à la hausse	Tendance à la baisse	+43%	+ 42%	+36%	Doublement des prix
Riz importé (sac ou kg)	Tendance à la hausse			+50%	+75%	+30%	
Sorgho (sac ou kg)	32 %			+33%	+50%	+30%	
Sac de maïs	Tendance à la hausse		+47% (marché de Bourgou) -20% (marché de Malanville)	-	-	-	
Sucre				+33%	+15%	+7%	
Savon	Tendance à la hausse	Tendance à la hausse		+33%	+14 %	+25 %	
Essence (au litre) ⁹	N/A	2000 à 2500 francs CFA (marché de Kantchari)	Doublement, voire triplement du prix	+33%	+14%	+25%	Triplement du prix
Pénuries observées	Pénuries de céréales et des eaux conditionnées	Pénurie de savons, de céréales, d'ignames et de fruits		Pénurie de carburants et de produits vétérinaires	Pénurie de carburants et de produits vétérinaires	Pénurie de carburants et de produits vétérinaires	Pénurie de pâtes alimentaires (État de Katsina)

Tableau n° 7 : Récapitulation des données sur l'évolution des prix du bétail et de l'aliment du bétail dans les zones régions transfrontalières entre le Niger et les pays limitrophes au cours de la période juillet-août 2023

	Bénin	Région de l'Est du Burkina Faso	Région du Sahel burkinabé (marché de Dori)	Etats du Nigéria	Cercle de Gao	Cercle d'Ansongo	Ménaka
Bovins	-67 à -77% (marchés de Gène et Malanville)	Prix stables	Tendance à la baisse	Tendance à la baisse	+17%	+14%	Prix stables
Ovins	+33% (marché de Zé)		Tendance à la baisse		+15%	+5%	+11%
Caprins	Tendance à la hausse		Tendances contrastées		+35%	+23%	+75%
Sac d'aliment du bétail	Tendance à la baisse	Tendance à la hausse	+ 41%	Tendance à la hausse	+ 20%	+20%	+15%

⁹ Evolution au cours de la période juin-août 2023 (hormis pour le Mali où les données concernent la période juillet-août).

Niveau des stocks/offres	Risque de pénuries de petits ruminants	Pénurie de produits vétérinaires		Pénurie de niébé			
Transactions et fonctionnement des marchés	Mévente des produits agricoles	Paralysie du marché de Kantchari qui polarise les feux commerciaux,	Mévente gros ruminants	Mévente des produits agricoles et du bétail	Ralentissement des exportations du bétail vers le Niger		

3 Impacts des sanctions sur la mobilité du bétail, l'accès aux ressources pastorales et la cohésion sociale

3.1 État des lieux de la mobilité du bétail dans les régions de Dosso, Tahoua et Diffa

Dans les régions de Dosso et de Tahoua, la mobilité du bétail n'a pas encore été impactée négativement par les sanctions compte tenu du fait qu'à cette période de l'année les déplacements de grande amplitude des troupeaux sont réduits, sauf lorsque les éleveurs sont confrontés à des chocs naturels, socio-fonciers ou sécuritaires. Cependant, les systèmes de mobilité du bétail risquent d'être fortement perturbés, si la fermeture des frontières se prolonge. Il est probable qu'à la fin de l'hivernage, les troupeaux seront conduits en transhumance et que les pasteurs se trouveront alors bloqués au niveau des frontières, avec pour conséquence une concentration des animaux dans des espaces géographiques réduits.

Dans la région de Diffa, le mauvais démarrage de la saison des pluies a entraîné une concentration des animaux autour des mares ou des puits, ainsi que la montée des tensions liées à l'accès aux ressources pastorales. Il ne fait pas de doute que de nombreux éleveurs seront obligés de conduire leurs animaux en transhumance dans les États de Borno et de Yobé qui sont mieux pourvus en pâturages, en dépit de l'insécurité et de la fermeture des frontières.

3.2 État des lieux de la mobilité du bétail dans les espaces transfrontaliers Niger/Nigeria

La bande transfrontalière Niger/Nigeria a connu un essor de la violence armée consécutivement à l'arrêt des patrouilles conjointes effectuées par les armées des deux (2) pays. L'absence des forces de défense et de sécurité a laissé le champ libre à des attaques perpétrées par les groupes terroristes contre les populations civiles ; ce qui a limité considérablement les déplacements des troupeaux dans les zones situées à proximité de la frontière. La concentration des animaux dans la partie Nord de la région de Maradi s'est accompagnée d'une multiplication des conflits entre les transhumants et les agropasteurs locaux autour de l'accès aux ressources en eau et aux aires de pâturage.

Les éleveurs vivant dans les États frontaliers du Nigeria ont rencontré des difficultés à franchir la frontière pour se rendre au Niger, à cause de la mise en place par les pouvoirs publics d'un système de contrôle des déplacements des animaux dans les espaces transfrontaliers (refoulement des troupeaux et instauration du paiement d'amendes par les contrevenants)¹⁰. Dans le souci d'échapper aux contrôles, certains éleveurs ont emprunté de nouveaux itinéraires de transhumance, prenant ainsi le risque d'une exposition accrue au banditisme armé et aux attaques perpétrées par les groupes terroristes. N'étant pas parvenus à franchir la frontière, de nombreux autres éleveurs se sont trouvés bloqués dans certaines localités qui ont alors connu de fortes concentrations d'animaux. Il s'agit principalement de localités situées dans l'État de Kebbi où la présence d'un grand nombre de troupeaux et l'éclatement d'une épizootie (fièvre aphteuse) ont suscité des tensions sociales entre les transhumants et les populations autochtones.

¹⁰ En dépit de la mise en place du dispositif de contrôle de la mobilité pastorale, de nombreux éleveurs de moutons nigériens qui s'étaient rendus au Niger ont pu revenir dans leurs localités d'origine.

4. Impact des sanctions sur l'accès des populations à l'assistance humanitaire

4.1 Des conséquences déjà visibles de la baisse de l'aide humanitaire dans les régions de Tahoua, Tillabéry, Maradi et Diffa

La rupture de fourniture de l'assistance humanitaire, suite à l'arrêt des activités menées par le PAM et d'autres agences spécialisées dans l'aide d'urgence, a engendré des effets immédiats et importants sur les populations vivant dans les camps des personnes déplacées forcées. Les organisations nigériennes ayant le statut de partenaires d'exécution des interventions ont dû faire face à l'incompréhension des bénéficiaires de certaines activités qui ont été brutalement interrompues comme les opérations de "cash for work" ou de "cash for food" par exemple. Elles ont également été obligées d'affronter la colère des entrepreneurs et des fournisseurs locaux dont les prestations de services n'ont pas été payées.

Dans la région de Tillabéry, les activités humanitaires sont au ralenti depuis juillet 2023, à cause de la suspension de l'intervention de l'ensemble des acteurs humanitaires. Pour conséquent, la présence des partenaires locaux d'exécution des opérations d'aide d'urgence a perdu son utilité. Ainsi, un grand nombre de personnes réfugiées et déplacées internes se sont trouvées plongées dans une situation de dénuement qui a été aggravée par d'autres contraintes (suspension des transferts monétaires et interdiction des regroupements de personnes).

Dans la région de Maradi, la fourniture de l'assistance humanitaire n'est pas encore totalement interrompue, mais le volume des appuis fournis aux personnes déplacées internes et aux ménages vulnérables au sein des communautés hôtes a considérablement diminué.

Dans la région de Diffa également les sanctions ont entravé la capacité de la population à accéder à l'assistance humanitaire du fait de la suspension des interventions d'urgence menées par certains partenaires (interruption des financements) et de la réduction de l'envergure des opérations conduites par d'autres institutions d'aide d'urgence, à cause du plafonnement du montant des retraits bancaires et de l'impossibilité d'effectuer des transferts monétaires au profit des populations bénéficiaires.

4.2 Une aide humanitaire insuffisante face aux besoins en augmentation rapide dans les régions limitrophes du Burkina Faso et du Mali

L'impact des sanctions sur les opérations humanitaires risque d'être ressenti durement dans les zones frontalières du Burkina Faso (régions du Sahel et de l'Est) et du Mali (régions de Gao et de Ménaka) qui connaissent déjà une situation socio-économique critique à cause de l'embrasement de l'insécurité (multiplication des violences exercées par les groupes djihadistes contre les populations civiles dans le Nord Mali et intensification des attaques perpétrées par les groupes armés au Burkina Faso). L'amplification des déplacements forcés de populations résultant de la dégradation de la situation sécuritaire a eu pour effet immédiat une augmentation des besoins humanitaires, alors que le volume des appuis fournis est jugé largement insuffisant. Les interlocuteurs tirent la sonnette d'alarme sur la situation humanitaire en mettant l'accent sur : (i) l'isolement de certaines communes frontalières privées de l'assistance d'urgence (Boutou et Kantchari dans la région de l'Est du Burkina Faso) ; et (ii) l'arrivée probable dans la région du Sahel burkinabé de nouveaux flux de personnes réfugiées provenant du Niger.

5. Impact des sanctions sur la situation sécuritaire

Dans les espaces transfrontaliers du Liptako-Gourma, les groupes djihadistes sont parvenus à prendre racine à cause, entre autres, du déficit de gouvernance qui a conduit à une rupture du contrat social entre l'État et les citoyens. Dans le souci de maintenir l'absence de l'État ou tout au moins de réduire la présence des administrations publiques et des forces de défense et de sécurité, les mouvements terroristes se sont ligüés avec des groupes impliqués dans les trafics illicites et les activités mafieuses ; ce qui a provoqué le basculement de ces zones dans l'économie criminelle et le non-droit. La mise en œuvre des sanctions pourrait offrir aux groupes djihadistes l'opportunité de renforcer leur ancrage local, à travers la fourniture des services nécessaires au fonctionnement des communautés locales confrontées à des défis considérables (tensions plus fortes sur les produits de première

nécessité, notamment la nourriture, privation de l'accès à l'assistance humanitaire, réduction drastique de l'accès aux services sociaux de base, etc.).

5.1 Effet mitigé de la coopération militaire inter-étatique dans la zone des trois (3) frontières

Les nouvelles autorités politiques du Niger ont très vite affirmé leur volonté de développer une coopération plus étroite avec le Burkina Faso et le Mali, dans le cadre de la lutte contre les groupes djihadistes liés à Al-Qaïda et à l'Etat islamique, à travers une mutualisation des efforts et la multiplication des patrouilles conjointes sur le terrain. Il convient de mentionner que l'impulsion donnée à la coopération militaire inter-étatique n'a pas encore conduit à une stabilité des espaces transfrontaliers.

Au cours de la période juillet-août 2023, les attaques attribuées à des groupes djihadistes se sont multipliées dans la partie Sud-Ouest du Niger (région de Tillabéry) qui est frontalière avec le Burkina Faso (attaque armée sur l'axe reliant Torodi à Makalondi le 14 juillet 2023, embuscade terroriste contre un détachement militaire à proximité de la localité de Koutougou, le 15 août 2023, etc.). Dans les provinces du Yagha et de Markoye (région du Sahel burkinabé), une plus grande mobilité des groupes armés terroristes a été observée depuis fin juillet 2023 le long de la frontière.

Les Gouvernements du Niger, du Burkina Faso et du Mali ont signé le 15 septembre 2023 la Charte du Liptako-Gourma qui a créé « *l'Alliance des Etats du Sahel* » dont la priorité est d'établir « *une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle* ». La conjugaison des efforts militaires entre les trois (3) pays devrait permettre d'améliorer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme dans les zones transfrontalières.

5.2 Hausse des activités terroristes et du banditisme armé dans les zones frontalières nigéro-nigériennes

La crispation des relations politiques entre le Niger et le Nigeria a engendré des incidences sécuritaires qui se sont traduites par la cessation des patrouilles de la force conjointe (Niger/Nigeria/Cameroun/Tchad) chargée de neutraliser les combattants de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest et du groupe « *Boko Haram* », ainsi que les bandits armés sévissant contre les populations civiles. L'arrêt des patrouilles a immédiatement favorisé la hausse des activités des bandits armés et des groupes terroristes intervenant de part et d'autre de la frontière nigéro-nigérienne.

Dans la partie Sud des régions de Diffa et de Maradi, l'on a constaté depuis juillet 2023, une multiplication des actes de violence et de brigandage, en l'occurrence les vols de bétail et les enlèvements contre rançon qui sont devenus très lucratifs pour les terroristes et les bandits (le montant de la rançon demandée s'élevant parfois à 30, voire 50 millions de francs CFA par otage)¹¹.

Dans les États du Nord du Nigeria (Sokoto, Zamfara, Kebbi) également, l'on a enregistré de multiples exactions contre les populations civiles (enlèvements de personnes, razzias d'animaux, etc.), à la suite du retrait des soldats mobilisés dans le cadre des patrouilles conjointes. Constatant l'ampleur que revêt le phénomène des enlèvements de personnes et le niveau élevé du montant des rançons demandées, plusieurs interlocuteurs ont déclaré que le kidnapping est devenu une nouvelle modalité de financement du banditisme et du terrorisme, dans un contexte où les groupes impliqués dans les activités criminelles connaissent des tensions de trésorerie découlant de la dévaluation du Naira.

6. Impact des sanctions sur les activités menées par les Organisations Pastorales membres du RBM

6.1 Perturbation des activités opérationnelles à cause de la faible disponibilité des fonds

¹¹ Les familles des personnes kidnappées qui sont contraintes de vendre leur cheptel et/ou de s'endetter pour payer la rançon se trouvent souvent plongées dans une situation d'appauvrissement. Le refus de payer la rançon demandée donne généralement lieu à des représailles (exécution de la personne prise en otage).

La suspension des transactions financières avec les banques du Niger a affecté la disponibilité des fonds devant permettre aux OP membres du RBM de mettre en œuvre les projets dont elles assurent l'exécution. Cette situation a entraîné le report ou l'arrêt de mise en œuvre de nombreuses activités au Niger (régions de Tahoua, Tillabéry, Maradi et Diffa) et au Burkina Faso (Sahel au Burkina Faso). A Tillabéry par exemple, la base régionale de l'AREN n'a pas été en mesure de conduire certaines activités faute d'avoir reçu les fonds attendus des partenaires comme Danish Refugee Council ou l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Dans l'ensemble du Niger, l'imposition d'un plafond pour les retraits bancaires (compris entre 500 000 et 1 000 000 de francs CFA en fonction du statut de l'organisation) a obligé les bases régionales de l'AREN à modifier la planification de leurs activités et à allonger les délais de leur mise en œuvre opérationnelle. Des perturbations sont notées également dans la région du Sahel burkinabé où le CRUS a interrompu l'exécution d'un certain nombre d'activités parce que les fonds attendus n'ont pas pu être transférés par la Coordination régionale du RBM basée au Niger.

6.2 Difficultés d'acheminement de marchandises destinées aux OP des pays limitrophes du Niger et d'organisation de réunions virtuelles

La mise en œuvre de sanctions a entraîné le blocage au niveau des frontières de certaines marchandises envoyées par la Coordination régionale du RBM aux OP du Mali (TASSAGHT) et du Bénin (ANOPER). La réception de ces marchandises devait permettre à ces Organisations de fournir des appuis aux bénéficiaires de projets en cours d'exécution. Compte tenu du caractère périssable de certains intrants alimentaires, les OP ont été obligées de supporter les pertes financières engendrées par le blocage des marchandises.

Sur un autre plan, les aléas affectant la fourniture de l'électricité au Niger et le fonctionnement de l'Internet dans plusieurs localités rurales du Nigeria ont empêché la tenue de plusieurs réunions virtuelles qui devaient permettre aux membres du RBM d'échanger sur la gestion des flux de transhumance dans les espaces transfrontaliers Niger/Nigeria et Niger/Bénin.

7. RECOMMANDATIONS

Les données collectées sur le terrain montrent que l'application des sanctions massives et générales de la CEDEAO/UEMOA affecte durement les populations du Niger et celles des zones frontalières du Bénin, Burkina Faso, Nigeria et Mali qui sont déjà confrontées à des défis socio-économiques et sécuritaires considérables. La prise de conscience de l'ampleur des incidences de ces sanctions sur la vie quotidienne et les activités des pasteurs et agropasteurs vivant dans les régions du Niger et les zones transfrontalières suscite des inquiétudes de plus en plus vives dans l'ensemble de la région.

Face à une telle situation, le RBM estime nécessaire de mettre en œuvre un certain nombre de recommandations qui sont orientées vers l'élaboration de solutions permettant d'amoindrir l'impact des sanctions sur la vie des familles d'éleveurs.

7.1 Adopter une dérogation humanitaire au régime des sanctions, afin de sécuriser l'accès des populations rurales nigériennes et transfrontalières aux appuis d'urgence, en veillant à garantir de manière effective la prise en compte des besoins spécifiques des pasteurs et agropasteurs.

Pour rendre effective la mesure d'exemption préconisée, il s'avère nécessaire de : (i) favoriser la reprise rapide des interventions d'assistance humanitaire qui ont été suspendues, en permettant le transfert des fonds destinés à leur financement ; (ii) garantir l'acheminement sans entrave et dans les délais indiqués des marchandises achetées dans le cadre de l'aide humanitaire, afin de permettre la fourniture des appuis aux populations vulnérables ; et (iii) autoriser toutes les transactions commerciales et financières nécessaires à la livraison de l'aide humanitaire dans les différentes régions du Niger, ainsi que dans les zones frontalières.

Ces exemptions humanitaires en faveur de l'ensemble des populations rurales doivent être complétées par des interventions dédiées à la prise en compte des besoins spécifiques des éleveurs, en premier lieu la protection de leurs moyens d'existence qui reposent largement sur le bétail. Il convient de rappeler que dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les opérations militaires se sont intensifiées dans les zones pastorales, à travers la création de « zones d'intérêt militaires » et le déploiement de patrouilles militaires dans les espaces transfrontaliers. Cette situation qui conduit à un regroupement d'un grand nombre de pasteurs et d'agropasteurs dans les zones relativement sécurisées suscite de nouveaux défis. Face à cette situation, il s'avère indispensable de réfléchir à une approche permettant de garantir la protection des moyens d'existence des communautés d'éleveurs qui se sont repliées dans les zones sécurisées, en introduisant des innovations pertinentes dans les mécanismes de réponse rapide et de protection (RMMP). Ces innovations devront prendre en compte plusieurs exigences complémentaires qui sont relatives à : (i) la protection du bétail (santé, alimentation, sécurité) qui joue un rôle central dans les moyens d'existence des éleveurs ; (ii) la création de conditions-cadres favorables au développement des productions animales ; et (iii) la consolidation de la cohésion sociale et du vivre ensemble avec les communautés hôtes et les autres catégories de personnes déplacées forcées.

Le RBM lance un appel aux institutions et organismes spécialisés dans l'appui aux personnes déplacées forcées et à la stabilisation des zones de crise et de conflit pour qu'ils accordent une plus grande attention à la problématique de la résilience du pastoralisme et à celle de la reconstruction de la cohésion sociale, en mettant à contribution les compétences dont disposent les organisations professionnelles rurales en matière d'ingénierie sociale adaptée à l'objectif de promotion du pastoralisme.

7.2 Réexaminer chaque sanction édictée par la CEDEAO/UEMOA, en veillant à appliquer le principe de la non-nuisance, afin de minimiser ses impacts négatifs sur les conditions de vie des ménages pastoraux et agropastoraux.

Dans le souci d'appliquer le principe de « ne pas nuire » aux sanctions, il conviendrait de mettre l'accent sur les mesures visant à :

- ⓐ Lever l'interdiction portant sur les transactions commerciales et la circulation des biens (marchandises), afin de permettre la reprise des échanges commerciaux transfrontaliers entre le Niger et les pays limitrophes (Bénin, Burkina Faso, Nigéria et Mali), ainsi que la relance du commerce informel qui est fortement entravé ;
- ⓑ Suspendre les mesures qui entravent les mouvements de transhumance du bétail dans les espaces transfrontaliers Niger/Bénin et Niger/Nigéria. Actuellement, les troupeaux qui cherchent à se déplacer subissent une double peine découlant de la mesure d'interdiction de l'entrée des transhumants étrangers sur le territoire béninois en vigueur depuis 2020 d'une part, et des effets générés par les sanctions récentes de la CEDEAO/UEMOA, d'autre part. De nombreux troupeaux partis clandestinement en transhumance se trouvent pris en étau entre les exactions subies dans les zones d'accueil et l'impossibilité de revenir dans leurs terroirs d'attache, à cause du blocus instauré par les sanctions. Une cartographie minutieuse des différents cas de figure rencontrés sur le terrain s'avère nécessaire, si l'on veut non seulement apporter des réponses spécifiques prenant en compte les caractéristiques des contextes locaux, mais aussi créer les conditions d'une désescalade des tensions pendant la période des prochaines récoltes agricoles ;
- ⓒ Promouvoir le système de warrantage et soutenir les initiatives de redistribution sociale du cheptel (s'appuyant sur la pratique de prêt d'animaux appelée « *habbanaé* »), en vue de : (i) consolider la cohésion sociale, grâce au développement des complémentarités entre les systèmes de production basés sur l'agriculture et l'élevage ; et (ii) renforcer les échanges économiques de proximité entre les ménages pastoraux et agropastoraux ;
- ⓓ Instaurer un système de vente à prix modéré des aliments du bétail, en mettant à contribution les stocks de réserve mis en place par différents acteurs institutionnels (Etat, partenaires de coopération, etc.) ;

7.3 Prévoir un fonds d'appui au déstockage stratégique du bétail, en prévision des pertes de poids que les animaux vont subir dans plusieurs zones à cause de la pénurie alimentaire ; ce qui risque d'obliger les éleveurs à les brader sur les marchés.

7.4 Fournir des paquets intégrés d'appuis, en ciblant certaines zones non impactées par les incidences des sanctions, dans le souci d'éviter le risque de l'effet domino qui pourrait conduire à une recrudescence des conflits dans les espaces transfrontaliers Burkina Faso/Nord de la Côte d'Ivoire et Burkina Faso/Ghana qui sont confrontés à un afflux d'animaux.

Il s'agira d'accompagner les efforts entrepris par les pouvoirs publics en vue d'apporter des réponses concrètes aux défis posés par la gestion de la transhumance transfrontalière et l'afflux de personnes déplacées forcées. A cet effet, il conviendrait de s'appuyer sur la réalisation d'une cartographie des zones de concentration du bétail, afin de : (i) délimiter les zones à risque ; (ii) établir un système de suivi des mouvements des troupeaux (traçabilité des déplacements, effectifs concernés, itinéraires empruntés, etc.) ; (iii) connaître les projets des transhumants en termes de mobilité au cours des prochains mois, dans le but d'impulser une dynamique de dialogue et de négociation avec les pouvoirs publics locaux.

7.5 Renforcer le système de veille informative du RBM, ainsi que le suivi des impacts des sanctions aux différentes échelles, afin de pouvoir diffuser des alertes plus rapidement à l'attention des décideurs politiques et économiques.

Il s'agira, à l'instar du dispositif mis en place par le RBM et ses partenaires durant la pandémie de la COVID-19, d'identifier et de suivre les paramètres clés concernant les impacts des sanctions (indicateurs économiques et sociaux), leur évolution au cours du temps et les stratégies et tactiques d'adaptation développées par les ménages pastoraux et agropastoraux, ainsi que par les acteurs qui sont impliqués dans différentes filières revêtant une importance cruciale (approvisionnement des marchés, vente de marchandises, commerce du bétail, etc.) ;

7.6 Mettre à profit le caractère régional du RBM, en vue de renforcer la flexibilité dont le Réseau dispose dans la conduite de ses interventions, ainsi que son aptitude à adapter son ancrage institutionnel sur toute l'étendue de sa zone d'implantation couvrant onze (11) pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Dans le souci de renforcer l'adaptation du RBM aux implications découlant des évolutions contextuelles engagées au Sahel, il conviendrait de consolider la capacité du Réseau à maintenir sa logistique d'intervention dans l'ensemble de son espace d'implantation, tout en consolidant l'ancrage administratif des projets régionaux dans les pays qui sont relativement stables.